



Coups d'Aviron en Occitanie



Cahier des charges

Objectif

La manifestation « Coups d'Aviron en Occitanie » a pour objectif de célébrer la ligue Occitanie d'aviron, à travers les canaux qui symbolisent d'Ouest en Est l'unité de notre région : le Canal latéral à la Garonne, le Canal du midi et le Canal du Rhône à Sète. L'opération, sur le mode d'un relais, permettra d'associer les clubs situés sur le parcours, et ceux plus éloignés, tous solidaires pour la réussite et la visibilité de cette manifestation.

Celle-ci permettra également de fédérer les différentes pratiques de l'aviron, de loisirs et de compétition, de rivière et de mer, ainsi que de Llagut, et de faire connaître au plus grand nombre la pratique de ce sport.

Réalisation

Deux bateaux de type yolette (4 rameurs et un barreur), aux couleurs de l'Occitanie, partiront le même jour, l'un de Moissac (82), l'autre de Beaucaire (30) et d'étape en étape, de relais en relais avec changement d'équipage, se rejoindront au port de Béziers, point d'arrivée de la manifestation.

Chaque étape (cf. détail ci-dessous) se fera en une journée, samedi ou dimanche, durant les différents week-ends de la période définie.

Les deux bateaux symboliques pourront être accompagnés sur l'eau, par des embarcations des clubs d'Occitanie volontaires (situés sur le parcours, ou pas), et par des vélos suiveurs, sur le chemin de halage.

L'arrivée, le même jour, des deux bateaux et de leurs accompagnateurs donnera lieu à une journée festive sur le port de Béziers.

La période retenue

L'événement doit être concentré sur une période relativement resserrée pour maintenir l'attention du public et des médias, et stimuler l'engagement des clubs, sans interférer avec les nombreuses manifestations déjà inscrites au calendrier.

La période retenue est donc celle de l'automne 2020, avec un départ le 12 septembre et une arrivée le 25 octobre.

Les étapes

Itinéraire de Moissac à Béziers :

- 1 – Moissac-Montech/Montech-Grisolles** : 37km (clubs concernés : AN Moissac, UN Montalbanaise, Bressols AC, AC Grisollais)
- 2 – Grisolles-Toulouse** : 33 km (clubs concernés : AC Grisollais, Cercle Nautique Grenade Castelnau d'Estretfonds, Aviron du Bocage, Toulouse Aviron, Sports et Loisirs)
- 3 – Toulouse-Ayguésvives/Ayguésvives-Port Lauragais** : 50km (clubs concernés : Aviron Toulousain, Emulation Nautique de Toulouse, Toulouse Université Club, Port-Sud Aviron Ramonville, Villefranche-Renneville AC du Lauragais)
- 4 – Port Lauragais-Bram/Bram-Carcassonne** : 52km (clubs concernés : Villefranche-Renneville AC du Lauragais, Aviron Lauragais, Aviron Carcassonne)
- 5 – Carcassonne-Trèbes/Trèbes-La Redorte** : 35 km (clubs concernés : Aviron Carcassonne, Narbonne Aviron Club)
- 6 – La Redorte-Ventenac/Ventenac-Capestang** : 48km (clubs concernés : Narbonne Aviron Club, Aviron Biterrois)
- 7 – Capestang-Béziers** : 18 km (club concerné : Aviron Biterrois)

De Beaucaire à Béziers :

- 1 – Beaucaire-Saint-Gilles/Saint-Gilles-Le Grau du Roi** : 55,5km (clubs concernés : Aviron Beaucaire, AC de Saint-Gilles, Aviron Terre de Camargue Le Grau du Roi)
- 2 – Le Grau du Roi-Carnon/Carnon-Sète** : 55km (clubs concernés : Aviron Terre de Camargue Le Grau du Roi, Club d'Aviron de Mauguio Carnon, Aviron Sétois)
- 3 – Sète-Agde/Agde-Portiragnes** : 42km (clubs concernés : Aviron Sétois, ACBT, Aviron Balaruc, Aviron Mézois, Aviron Agathois)
- 4 – Portiragnes-Béziers** : 14km (clubs concernés : Aviron Agathois, Aviron Biterrois)

ORGANISATION

Vous trouverez, ci-dessous, un descriptif pour structurer l'organisation, qui s'inspire du cahier des charges de « Ramons chez nos voisins » et de Randon'aviron. Bien entendu, ce qui reste déterminant dans ces manifestations est le plaisir, l'échange et la convivialité.

1- les référents d'étape

Pour chaque tronçon du parcours, il faut un interlocuteur référent (un club ou un CD) qui sera coordonnateur pour la mise en place de l'événement sur la partie du canal qui le concerne, et pour le passage de relai aux clubs suivants. Il faut donc 11 référents (1 référent par étape/journée).

- **Le rôle des clubs ou CD référents :**

- Coordonner les activités avec les clubs sur le tronçon du parcours

- Solliciter les communes pour une participation (animation, apéritif ...)
- Faire le repérage des lieux (accessibilité, état de la berge, points d'appontement, lieu de pique-nique ...)
- Gérer les inscriptions des participants (rameurs, vélos) pour l'étape
- Stocker, transporter la yolette « officielle » en lieu sûr, et vérifier son état
- Equiper les bateaux d'une gaffe, d'une écope, 2 bouts de 10m et les ponter sur l'arrière

2 - La sécurité

La première des exigences concerne la sécurité des pratiquants.

Par conséquent, l'organisateur doit mettre en place et maintenir durant toute la durée de la randonnée, une logistique et un dispositif de sécurité adapté, en accord avec les autorités compétentes (Voies Navigables de France, Affaires maritimes), et veiller à une bonne diffusion des informations.

Pour ce faire :

- Les « référents d'étape » (club ou CD) détermineront le nombre maximum d'embarcations qu'ils peuvent accueillir.
- Les clubs devront veiller à ce que leurs propres rameurs aient le niveau suffisant pour l'étape qu'ils veulent faire et qu'ils sont informés de la technique pour la mise à l'eau des bateaux dans le canal.
- L'organisateur doit respecter les mesures de sécurité nécessaires à la pratique de l'aviron de « canaux » et en « étang ». Il informera également les participants de leurs devoirs et des précautions qu'ils doivent prendre sur la randonnée.
- La manifestation sera ouverte aux embarcations adaptées au bassin et offrant le maximum de sécurité, soit :
 - Sur les plans d'eaux intérieurs : la yolette et le double canoë.
 - Sur le domaine maritime : le quatre de mer et le double de mer.

Ces embarcations doivent être autorisées à naviguer selon la réglementation en vigueur.

Si présence de bateaux de sécurité sur la manifestation :

La conduite des canots de sécurité est confiée à une personne expérimentée, connaissant l'itinéraire et apte à intervenir en cas de problème. Il est équipé de moyens de communication, permettant l'intervention d'un autre canot à moteur rapidement. Les canots seront armés conformément à la réglementation en vigueur.

Le canot dispose de moteurs dont la puissance est adaptée à la manifestation, en mer un moteur d'au moins 25CV doit équiper les canots de sécurité. Ces derniers sont capables de remorquer une yole et ses occupants en cas de problèmes.

Cette disposition s'applique sur des plans d'eaux comme les étangs.

Nombre minimum de canots de sécurité à moteur nécessaires : 1 pour 20 rameurs

Le rameur participant :

- est en possession d'une licence de la FFA (A,D ou U), en cours de validité
- sait nager à minima 25 mètres
- a un niveau de forme physique et de pratique en aviron suffisant pour accomplir le parcours
- respecte le code de la navigation en vigueur
- suit les consignes de sécurité données par l'organisateur de l'animation
- est à l'écoute des indications données par son barreur
- respecte le parcours préparé par l'organisateur
- est renseigné sur la technique de mise à l'eau des yolettes dans le canal
- ne jette pas des bouteilles ou des déchets autre part que dans les lieux prévus pour leur collecte
- **il s'inscrit par le biais de son club**

Les organisateurs ont la possibilité de faciliter l'accès de leur randonnée aux rameurs handicapés en mettant en place les conditions d'accueil en fonction du handicap.

3 - Le caractère de la manifestation, l'expérience et les capacités d'accueil de l'organisateur

La randonnée doit :

- Se dérouler sur le parcours et la distance de chaque étape.
- Ne pas se dérouler sous forme de compétition.
- Réunir au moins le bateau « symbolique »
- Proposer au minimum les prestations suivantes :
 - un repas pris en commun pour les participants (repas mis en place par l'organisateur ou tiré du panier).
- Proposer obligatoirement :
 - d'accueillir les bateaux des clubs voisins et les accompagnateurs en vélo

4 – Les Yolettes « symboliques »

Les organisateurs des journées « Coups d'aviron en Occitanie » devront se charger :

- de mettre en place un dispositif de transport du bateau symbolique en règle avec le code de la route (véhicule tracteur, remorque, permis E etc..).
- d'en assurer le stockage dans un lieu sécurisé
- d'apporter un maximum de précautions pour la manipulation (entrée et sortie de l'eau) et déplacement sur le chemin de halage.

La Yolette côté Ouest sera prêtée par l'ATPPR, celle côté Est sera prêtée par le club de Beaucaire.

5 - L'environnement général de la manifestation

Pourront également être proposé :

- La présentation des clubs sur le parcours, et des clubs participants, afin de mieux se connaître
- La présence à proximité de lieux d'hébergement.
- L'attrait touristique de la région et l'intégration de ces attraits dans le programme de la journée.
- L'animation générale, les visites figurant au programme.

6 - Les avantages de la manifestation « Coups d'Aviron en Occitanie »

La manifestation fera l'objet d'une campagne de communication, dans la presse locale (*Dépêche, Midi-Libre*), sur le site Internet de la Ligue, Facebook, auprès des élus locaux, notamment lors des moments forts, le jour des départs à Beaucaire et à Moissac, et le jour de l'arrivée à Béziers pour la création symbolique de la Ligue Occitanie.

Les documents de promotion seront adressés :

- À l'ensemble des clubs d'Occitanie affiliés à la FFA.
- Aux Conseils régionaux et aux Conseils départementaux.
- A la Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.
- Aux Directions Départementales de la Cohésion Sociale
- Aux Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault
- Aux Voies Navigables de France Sud-Ouest et Sud-Est

7 - Les engagements des clubs organisateurs d'étape

En contrepartie de la promotion assurée par la Ligue d'Aviron d'Occitanie autour de la randonnée, l'organisateur s'engage à :

- Respecter les engagements pris dans l'acte de candidature ;
- Avertir la Ligue d'Occitanie de toute modification essentielle dans son programme et son organisation ;
- Respecter la cartographie détaillée du parcours
- Envoyer au comité de pilotage, 3 mois avant la randonnée qui le concerne, le programme définitif de sa participation
- Mettre en évidence, dans sa signalétique, la Ligue d'Aviron d'Occitanie par la mise en place des différents supports prêtés ou donnés
- Renvoyer au comité de pilotage, une fois la manifestation accomplie, un compte-rendu de sa randonnée, les copies d'articles de presse, photos etc. afin de faire une compilation de toutes les étapes (délai de rigueur 1 mois)

8 - Procédure de mise en place

- **Octobre 2019 à janvier 2020 :**
 - Faire proposition d'organisation au comité de pilotage (mail ci-dessous)
 - 25 janvier 2020 : réunion des référents loisirs et des référents d'étape
- **Janvier 2020 à mars 2020**
 - Arrêter les modalités d'organisation (dates, clubs concernés, bateaux etc.)
- **Mars 2020 à Juin 2020**
 - Finalisation de l'organisation et de la coordination des journées « Coups d'Aviron en Occitanie »

Contact :

- coupsdaviron@avironoccitanie.fr

Interlocutrice :

- Monique ESPI, Présidente commission loisir